

Déclaration du Front Populaire Ivoirien à l'occasion de sa rencontre avec la délégation du Conseil de Sécurité de l'ONU

(Abidjan 21 Mai 2012)

Le présent document est destiné à donner au Conseil de Sécurité de l'ONU la position du Front Populaire Ivoirien sur la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire à la date ci-dessus. Il comprend trois parties consacrées l'une au constat de la discrimination que l'ONU établit entre les nations, l'autre à la dénonciation du parti pris onusien contre Laurent Gbagbo et le Front Populaire Ivoirien, et la dernière à la dictature instaurée dans notre pays depuis le 11 avril 2011. En guise de conclusion nous présentons nos conditions de sortie de crise.

1- De la discrimination des nations par l'ONU

Née au lendemain de la seconde guerre mondiale, sur les cendres de la Société des Nations (SDN), l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le préambule de sa charte datée du 26 juin 1945, affirme avec fermeté ce qui suit :

"Nous peuples de Nations Unies, sommes résolus, à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites".

La Côte d'Ivoire est une petite nation africaine, ancienne colonie française devenue indépendante en 1960, qui exprime son attachement aux valeurs démocratiques reconnues à tous peuples libres notamment : le respect et la protection des libertés fondamentales tant individuelles que collectives.

Mais pendant trois décennies (1960-1990) ces libertés ont été confisquées au nom d'un parti unique imposé au peuple ivoirien avec le soutien bienveillant de la France ex tutelle coloniale. Il en sera quasiment de même pendant une autre décennie (1990-2000) même avec l'avènement proclamé du retour au multipartisme.

Il est à noter qu'au cours de ces quatre longues décennies de privations de libertés et de violations permanentes des droits de l'homme, que le peuple ivoirien a endurées, avec des exécutions sommaires dans de faux complots (1963-1964), les arrestations et détentions massives, arbitraires, ni la France, ni l'Onu n'a émis la moindre protestation et

encore produit la moindre résolution pour protéger le peuple de Côte d'Ivoire et exiger que la démocratie soit instituée dans ce pays.

La France et l'Onu ont bien au contraire adoubi le régime ultralibéral liberticide mis en place sous la férule de Félix Houphouët Boigny.

L'Onu ne traite donc pas les grandes et petites nations dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, et fonctionne donc avec un parti pris.

Pendant tout ce temps qu'il était sans soutien, et livré au règne sans partage du parti unique, le peuple ivoirien ne s'est pas résigné à son sort. Laurent Gbagbo historien, déjà dans le collimateur des dirigeants du parti unique, décide de fonder en 1982 le Front Populaire Ivoirien, un parti politique non libéral, mais socialiste et souverainiste, pour défendre les droits et libertés en vue d'une transition pacifique à la démocratie en Côte d'Ivoire. Au terme de trois décennies de luttes parsemées d'embûches, arrestations, et tentatives d'assassinat des démocrates, la Côte d'Ivoire se dote d'une autre Constitution et proclame la seconde République le 1^{er} Août 2000.

Laurent Gbagbo est élu au suffrage universel, Président de République de Côte d'Ivoire le 26 Octobre 2000.

2- Laurent Gbagbo et le Front Populaire Ivoirien indésirables au pouvoir par le système onusien

Laurent Gbagbo dès après sa prestation de serment, s'emploie à mettre en œuvre son projet de société en prenant des décisions destinées à donner le pouvoir au peuple ivoirien (la décentralisation, la réforme de la filière café-cacao) à promouvoir les libertés d'expression (la loi sur la dépénalisation de la presse) libertés d'association (loi sur le financement des partis politiques), etc.

Autant de décisions qui traduisent dans les faits, son attachement et celui du Front Populaire Ivoirien aux valeurs démocratiques reconnues à tous les peuples libres conformément au préambule de la Constitution du 1^{er} Août 2000.

Le régime de Laurent Gbagbo ne fonctionnera véritablement que pendant seulement vingt deux mois. Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, il a été attaqué violemment à l'arme lourde par des mouvements rebelles qui visaient à renverser le régime. Bilan, trois cents gendarmes tués. Le coup d'Etat échoue et se transforme en rébellion qui s'installe dans la zone centre nord ouest du pays (CNO). Que font dès lors la France et l'ONU ?

La France qui a signé des accords militaires de défense avec la Côte d'Ivoire, refuse de les appliquer pour défendre l'intégrité territoriale du pays, sous le prétexte qu'il s'agit d'une guerre entre ivoiriens. Comment le savait-elle déjà le jour même de l'agression

quand le Président de la République Laurent Gbagbo a interpellé le président de la République française Jacques Chirac sur ses engagements ?

La réponse ne se fera pas attendre. La France sous le second prétexte d'évacuer ses ressortissants à Bouaké où se sont réfugiés les rebelles en déroute, fait barrage pour qu'ils ne soient pas totalement défaits. Ce après quoi, les rebelles très lourdement armés, ont massacré les forces loyalistes pour prendre possession des casernes et occuper totalement avec l'appui de la France, les zones Centre Nord et Ouest du pays consacrant ainsi la partition de la Côte d'Ivoire.

Mais la France de la droite libérale ne s'arrête pas là. Après avoir sécurisé les rebelles sur le terrain, elle active la CEDEAO pour qu'elle demande au sommet d'accra du 29 septembre 2002 de déployer une force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, préparant ainsi l'entrée en scène de l'ONU.

Quatrièmement, cela parce que l'ONU lui reconnaît, le droit de faire des projets de résolutions sur la situation dans ses ex-colonies, pourtant indépendantes et souveraines en principe, la droite française convoque à Linas Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003 la table ronde des forces politiques ivoiriennes.

Réunissant ainsi autour de la même table les partis politiques y compris le FPI en même temps que les mouvements rebelles, la France les légitimait du même coup, sans avoir jamais condamné ni cette rébellion, ni l'usage des armes pour la prise du pouvoir dans un Etat démocratique en violation de la Constitution ivoirienne.

Cet accord entériné par d'abord la conférence des chefs d'Etat sur la Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Paris , les 25 et 26 janvier 2003, sera adopté in fine par le sommet de la CEDEAO à Dakar le 31 janvier 2003, et l'Union Africaine le 03 février 2003.

Tous ces organes aux ordres, permettront ainsi au Conseil de sécurité de l'ONU d'entrer en scène par sa première déclaration sur la crise ivoirienne, la résolution 1464 adoptée à sa 4700^{ème} séance le 04 janvier 2003.

Une résolution prise six mois après le début du conflit et qui ne condamne en son point 7 que "les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire intervenues en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002" sans nommer encore moins condamner les mouvements rebelles qui sont l'auteur de ces graves violations.

Tout va se passer par la suite comme si la France et l'ONU découvraient subitement en Côte d'Ivoire les graves violations des droits de l'homme, dont elles se sont pourtant faites complices en les couvrant pendant 40 ans dans ce pays (1960-2000).

A partir de cette date l'ONU et ses forces armées agissant en Côte d'Ivoire (France et CEDEAO) s'étaient déjà disqualifiées par leur flagrante prise de position en faveur de la

rébellion au détriment de Laurent Gbagbo et le Front Populaire Ivoirien indésirables au pouvoir par le système Onusien.

Nous disions système onusien, parce que l'ONU et ses démembrements sont des instruments au service du nouvel ordre mondial. Fondé sur le système libéral capitaliste et ne visant que la recherche d'énormes profits au détriment des peuples des petites nations, ce nouvel ordre mondial, qui fait fi des Etats et de leurs Constitutions, est fondamentalement anti souverainiste et anti démocratique.

Au total 43 résolutions seront prises par le Conseil de Sécurité de l'ONU pour installer méthodiquement, donc avec préméditation, l'ultra libéral Alassane Ouattara au pouvoir en Côte d'Ivoire.

De sa première résolution 1464 du 04 février 2003 prise dans sa prétendue volonté de la crise, à sa quarante et unième, la résolution 1980 du 28 avril 2011, où il se félicité de ce que le président de la Côte d'Ivoire qu'il a installé sous un déluge de bombes, le Conseil de Sécurité de l'ONU est resté dans la même posture. Ne s'inquiétant nullement de ce que pensait le peuple de Côte d'Ivoire agressé dans ses droits pour avoir élu un président indésirable par l'ONU et encore moins de ce qu'il est devenu après son éviction du pouvoir.

Et comme pour se dire, sa mission est accomplie en Côte d'Ivoire, installer un ultra libéral, en lieu et place du souverainiste Laurent Gbagbo, **depuis le 28 avril 2011, seulement deux résolutions ont été produites sur la situation en Côte d'Ivoire, il s'agit de celle N° 1981 du 13 mai 2011 et la résolution 2000 du 27 juillet 2011.**

Depuis ces deux dernières résolutions où il encourage le nouveau président à consolider son régime avec l'appui des forces onusiennes, de la licorne et des FRCI, **l'ONU a décrété le black out sur la descente aux enfers de tous ceux qui ont œuvré pour l'avènement de la démocratie dans notre pays ; montrant ainsi par là même que la stigmatisation de Laurent Gbagbo comme dictateur, infréquentable, mauvais perdant, n'étaient que des prétextes pour l'évincer du pouvoir.**

Le Front Populaire Ivoirien accuse le Conseil de Sécurité de l'ONU :

1° d'avoir pris des résolutions sur la base d'informations non fondées et donc fausses ;

2° d'avoir fait de multiples pressions pour contraindre le président Laurent Gbagbo à organiser des élections dans une Côte d'Ivoire non réunifiée avec le désarmement des rebelles non effectué par l'ONUCI qui avait cette mission en charge ;

3° d'avoir bombardé la résidence du Chef de l'Etat pour le contraindre à quitter le pouvoir, sur la base d'on ne sait quelle résolution ;

4° d'avoir créé par la suite une situation propice à l'assassinat par le nouveau régime, des démocrates ;

5° d'être à l'origine de la mise en place en Côte d'Ivoire depuis le 11 avril 2011 d'un Etat de non droit.

3- Depuis le 11 avril 2011 la dictature a été instaurée en Côte d'Ivoire

Trois volets suffiront ici à en donner la preuve. La justice des vainqueurs – l'insécurité galopante et rapprochée – le jeu démocratique dévoyé.

3- 1 La justice des vainqueurs

3. 1. 1 A commencer par le président Laurent Gbagbo, de nombreux cadres et dirigeants du FPI ont été d'abord arbitrairement arrêtés et détenus, avant que la justice aux ordres d'Alassane Ouattara ne cherche les preuves, à ce jour introuvables de leurs inculpation.

3. 1. 2 La chasse aux sorcières instantanée dans une terreur sans nom a contraint de milliers de cadres du FPI et autres citoyens à protéger leurs vies en prenant le chemin de l'exil. Et le pouvoir Ouattara continue de les poursuivre par des mandats d'arrêts internationaux.

3. 1 3 Les avoirs de nombreux citoyens et cadres du FPI gelés sans un commencement de preuves, ont conduit à la mort de nombre d'entre eux faute de moyens/ressources pour se soigner (Bohoun Bouabré, Diagou Gomont, Gnan Raymond, tous d'anciens ministres et maires, etc.)

3. 1. 4 Les Dozos qui écument les campements, villages et villes, procèdent à des expropriations de terres pour exploiter les plantations à leur profit, et sur la base de jugements expéditifs, les propriétaires sont exécutés sommairement.

3- 2 L'insécurité galopante et rapprochée

3. 2. 1 Les FRCI forces armées de Ouattara, tous issues de sa région, illétrées et s'exprimant exclusivement en Malinké leur langue maternelle, procèdent au quotidien à de nombreuses rafles de citoyens, parqués dans des camps de concentrations (Yopougon, Abobo, Koumassi), où ils sont torturés, marqués au fer comme du bétail, dans le silence assourdissant des tenants du nouveau régime.

3. 2. 2 Ces mêmes FRCI occupent de nombreux sites publics, espaces et domiciles privés dont ils se sont appropriés en toute impunité. A titre d'exemple le site des manifestations du FPI à Yopougon, est occupé depuis plusieurs mois par les FRCI qui en ont

fait une caserne. Dans le même temps les forces armées nationales (gendarmes, policiers, militaires) souffrent l'humiliation, et le martyr, parce qu'exerçant sans armes leur mission régaliennne.

3. 2. 3 La terreur instaurée et la répression systématique dans le sang (avec de nombreux blessés et morts d'hommes) de toutes les manifestations pacifiques organisées par le FPI (Koumassi, Bonoua, Port-Bouët, Yopougon) au mépris du respect des libertés d'associations et de manifestations.

3- 3 Le jeu démocratique dévoyé

Parvenu au pouvoir par les armes et donc de façon anticonstitutionnelle, illégitime et illégal le pouvoir Ouattara est confronté depuis son avènement à un grave déficit de légitimité. Ses parrains l'ONU, la France notamment ont souhaité, pour lui donner un vernis démocratique de procéder à des élections législatives ouvertes et inclusives.

Mais tournant le dos à la résolution du 27 juillet 2011, il a organisé ces élections de façon exclusive sur la base d'un découpage électoral très favorable à son parti le RDR auquel il a réservé d'avance une soixantaine de sièges.

Résultats, un parlement monocore anti démocratique sans opposition nous ramenant au système du parti unique.

De surcroit ces élections se sont révélées, non représentatives avec une abstention de 85% de l'électorat. Un vrai désert électoral qui signifie que la Côte d'Ivoire a besoin de se doter d'un parlement représentatif de toutes ses composantes politiques et non cette assemblée de surcroit quasiment mono-ethnique avec 60% de Malinké, ethnie de Ouattara.

3- 4 La reconstruction de la paix : mesures générales

Le Front Populaire Ivoirien prenant acte de la situation qui fait de M. Alassane Ouattara président de la République de Côte d'Ivoire demande :

- 1- Que soit prise dans l'immédiat une mesure d'amnistie générale ;
- 2- La prise d'une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU exigeant la libération du Président Laurent Gbagbo, acteur incontournable du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire ;
- 3- La libération de tous les prisonniers, le retour des exilés et le dégel de tous les avoirs ;

- 4- La réinitialisation de tout le processus c'est-à-dire du jeu démocratique à commencer par les élections présidentielles puis les législatives, les régionales et communales sur la base de dispositions consensuelles ;
- 5- Le désarmement préalable des ex rebelles ;
- 6- Le départ de la Côte d'Ivoire des forces onusiennes qui se sont révélées pendant la crise et qui continuent de se comporter comme des forces belligérantes ;
- 7- La levée de toutes les sanctions onusiennes ;
- 8- Un dialogue direct avec le pouvoir ;

Dans ce cadre le FPI fait des propositions dans deux documents dont copies ci-jointes.

Conclusion

De toute évidence la démocratie qui a servi de prétexte au changement brutal de régime s'est muée en dictature sous le régime de Ouattara au grand dam de ses parrains qui se doivent d'en tirer courageusement les leçons.

Telles sont les conditions minimales de sortie de crise du Front Populaire adressées au Conseil de Sécurité de l'ONU, qui permettront à cette institution de contribuer à la réinstauration de la démocratie, de l'Etat de droit et de la paix en Côte d'Ivoire.

Délégation du FPI :

- 1- NGUESSAN Amani Michel, Secrétaire Général Adjoint : 01 48 88 41**
- 2- GNAOULE Oupoh Bruno, Secrétaire National : 06 38 42 42**

P.J.:

- 1- Document du dialogue politique entre le pouvoir et le Front Populaire Ivoirien suite à la crise postélectorale.
- 2- Appel de la Convention à la communauté internationale.